

Politique énergétique communale

Objectifs énergétiques 2035



2^x

moins d'énergie fossile
ou non renouvelable

4^x

plus d'énergie
renouvelable



1 sur **6**

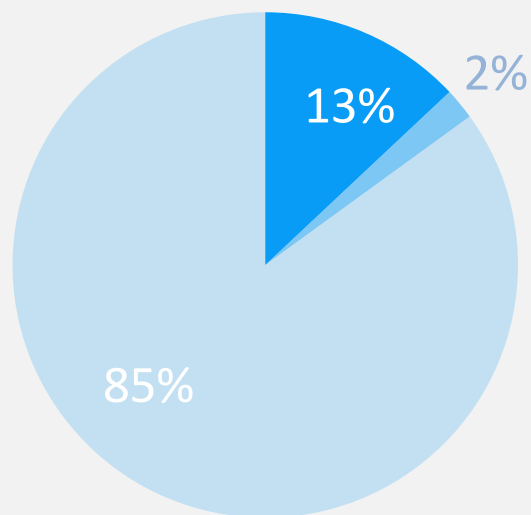
Nombre de bâtiments
assainis énergétiquement



Politique énergétique communale

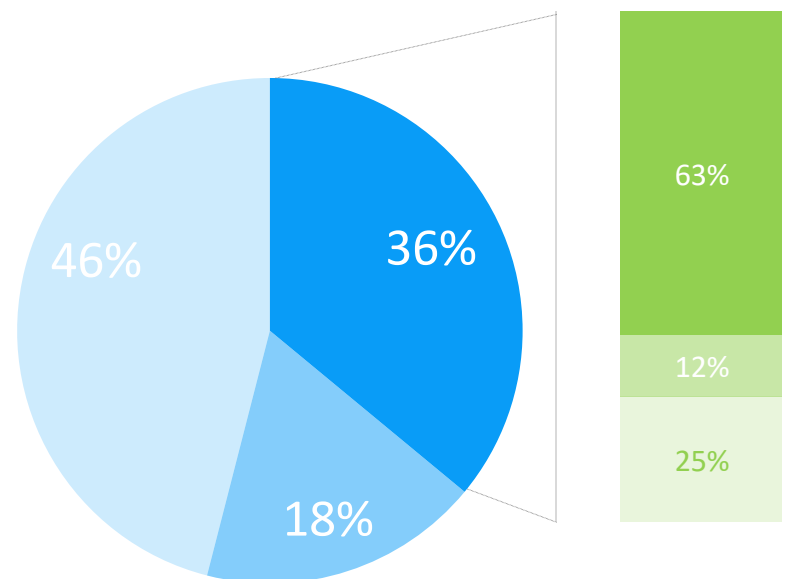
Plan de transition énergétique

Situation de base



- Energie renouvelable locale
- Energie renouvelable importée
- Energie fossile ou non renouvelable importée

Vision 2035

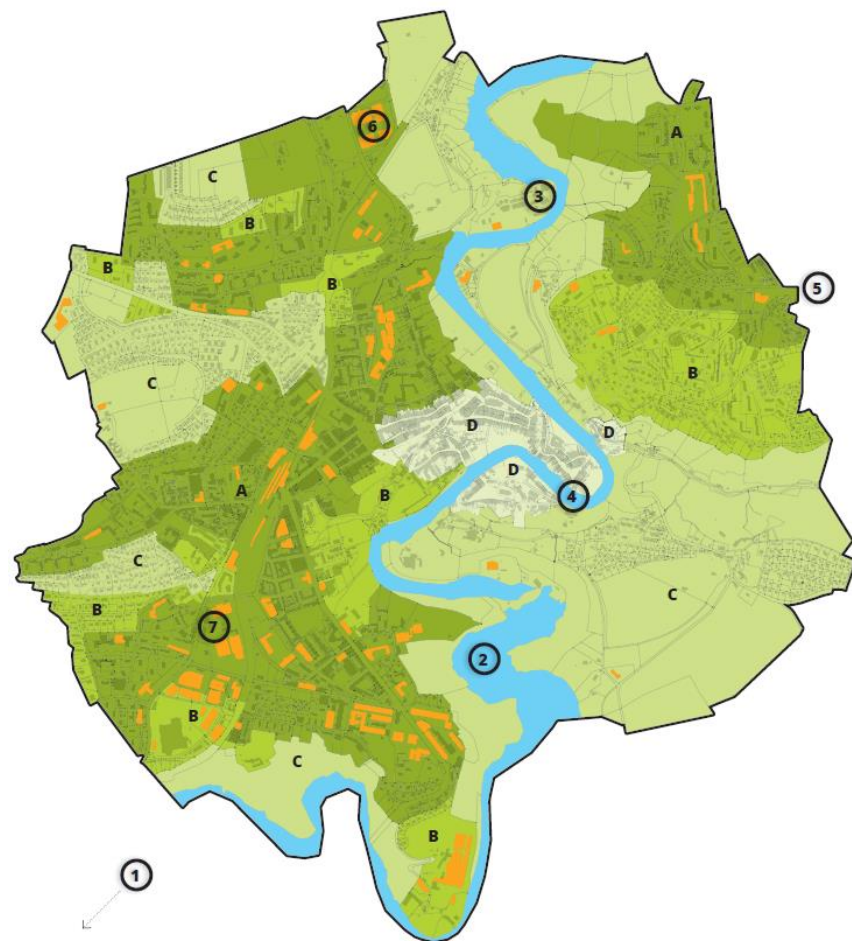


- Hydroélectricité
- Photovoltaïque
- Chaleur renouvelable

Politique énergétique communale

Une question de zones...

- A. Priorité aux réseaux de chauffage à distance
Raccordement à court ou moyen terme
- B. Priorité aux réseaux de chauffage à distance
Raccordement à moyen ou long terme
- C. Priorité aux énergies renouvelables
individuelles
- D. Couverture énergétique légale minimale avec
des énergies renouvelables



Quels outils pour y parvenir?



Quels outils pour y parvenir?



Quels outils pour y parvenir?



Programme de soutien à la transition énergétique



Règlements communaux et directives

Interdiction



Soumis à de strictes conditions

Zones de développement



Quels outils pour y parvenir?

Règlement communal d'urbanisme



Art. 338 Bâtiments nouveaux, reconstruits, de remplacement et existants

Les bâtiments nouveaux, reconstruits et de remplacement ainsi que les bâtiments existants, au plus tard lors du remplacement du producteur de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire), sont régis par l'Art. 339.

Quels outils pour y parvenir?

Règlement communal d'urbanisme



Art. 339 Prescriptions énergétiques

1. Dans tous les périmètres énergétiques de la Ville de Fribourg, l'utilisation de mazout pour la production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) est interdite.
2. Dans les périmètres énergétiques A, B et D, l'utilisation du bois dans une chaudière est limitée aux installations équipées d'un système d'épuration des fumées permettant de respecter les exigences de la législation sur la protection de l'air applicables aux installations d'une puissance supérieure à 500kW.
3. Dans les périmètres énergétiques A et B, les bâtiments doivent couvrir leurs besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) en se raccordant au réseau de chauffage à distance (CAD).

Quels outils pour y parvenir?

Règlement communal d'urbanisme



Art. 339 Prescriptions énergétiques (suite)

4. Si, lors de la délivrance du permis d'occuper d'un bâtiment nouveau, reconstruit, de remplacement ou de l'octroi du permis de construire portant sur le remplacement du producteur chaleur d'un bâtiment existant, l'avancement du réseau chauffage à distance (CAD) ne permet pas la fourniture d'énergie au point de raccordement, le distributeur alimente le raccordement sous une autre forme (par ex. contracting). **La mise en service définitive du raccordement doit toutefois intervenir dans les 5 ans pour le périmètre énergétique A et dans les 10 ans pour le périmètre énergétique B à partir de l'octroi du permis d'occuper, respectivement du permis de construire.**

Quels outils pour y parvenir?

Règlement communal d'urbanisme



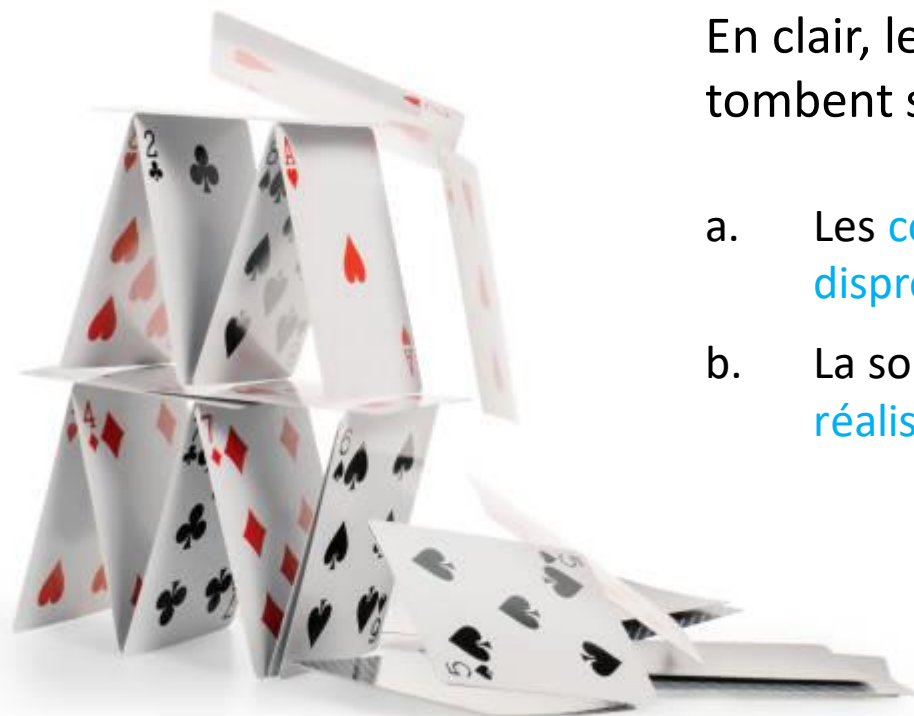
Art. 339 Prescriptions énergétiques (suite)

5. Dans le périmètre énergétique C, les bâtiments doivent couvrir leurs besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) essentiellement par la **production individuelle d'énergie renouvelable**.
6. Dans les périmètres énergétiques C et D, le raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) est également accepté.
7. **Les Art. 3 et 9 de loi sur l'énergie (LEn) sont réservés.**

Quels outils pour y parvenir?



Que dit la loi cantonale ?



En clair, les prescriptions communales tombent si :

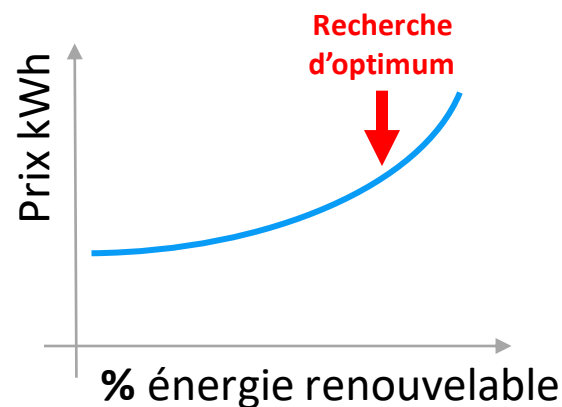
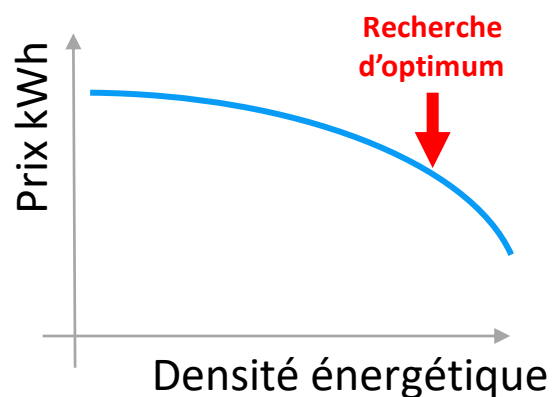
- a. Les **coûts** de mise en œuvre sont **disproportionnés**
- b. La solution n'est **techniquement pas réalisable**

Quels outils pour y parvenir?



Quelques rappels pour éviter le régime dérogatoire...

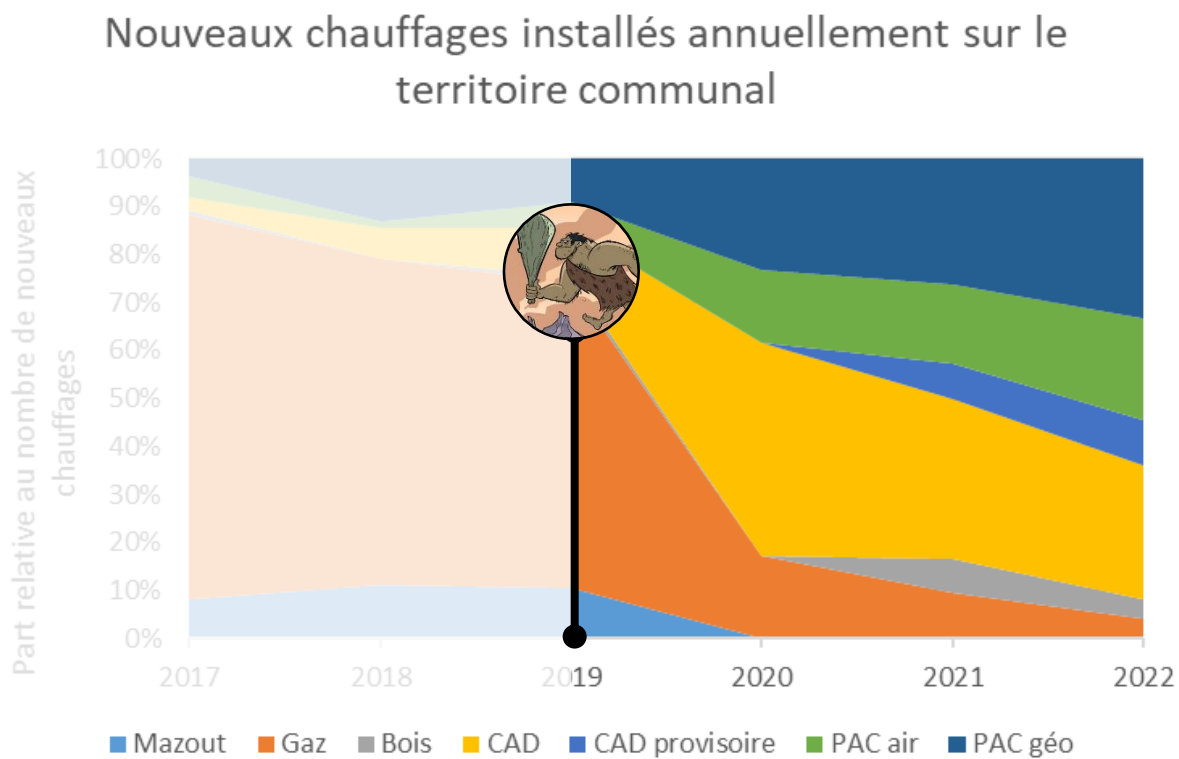
En fixant les règles, la commune peut agir sur le prix du CAD :



Un premier bilan ?



Un premier bilan ?

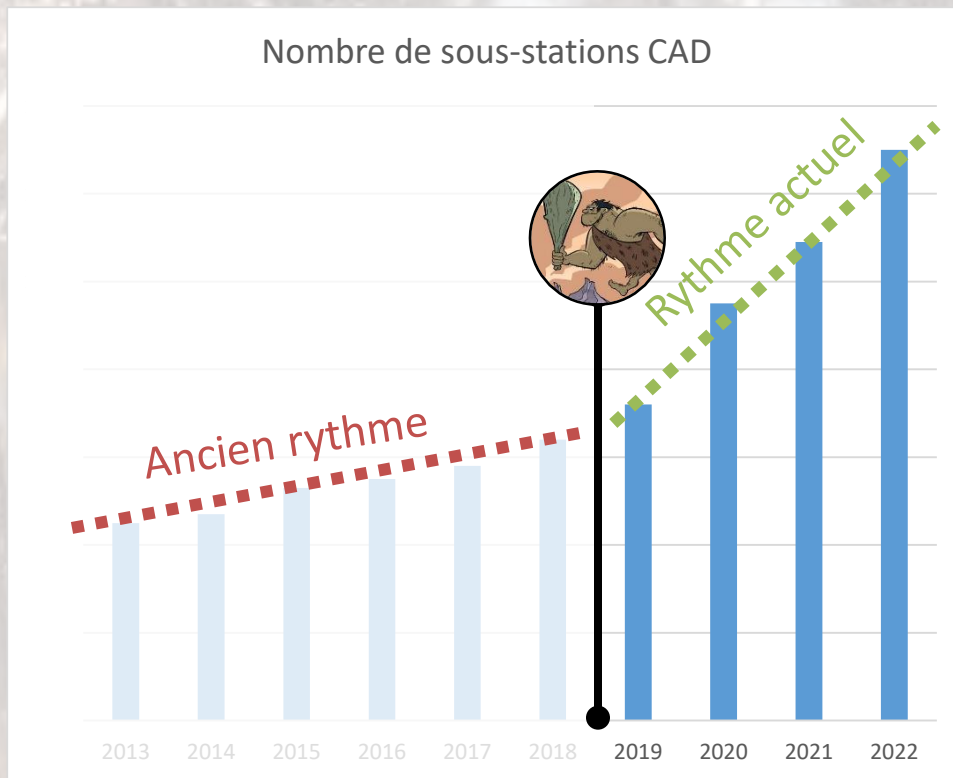


>90% renouvelable
en moyenne

Un premier bilan ?



Un premier bilan ?



Accélération du déploiement du

CAD

MERCI
de votre attention



Fribourg
La transition en action

Dominique RIEDO

Chef de secteur | *Sektorleiter*

Ville de Fribourg | *Stadt Freiburg*

Secteur de la transition écologique | *Sektor ökologischer Wandel*

énergie · climat · environnement | *Energie · Klima · Umwelt*

Rue Joseph-Piller 7

CH-1700 Fribourg | *Freiburg*

dominique.riedo@ville-fr.ch

www.ville-fribourg.ch/durabilite | <https://www.stadt-freiburg.ch/nachhaltigkeit>